



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL

**MOIS DE
JUILLET
2020**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
JUILLET 2020
TOME SPECIAL**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES
D'INFORMATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES
HUMAINES.**

- Arrêté n°2020-10558 en date du 30 juillet 2020, portant liste des candidats définitivement admis à l'examen professionnel d'agent de traitement.....p4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.

ARRETE N° 2020 - 10558

**PORTANT LISTE DES CANDIDATS DEFINITIVEMENT ADMIS A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AGENT DE TRAITEMENT**

LE PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 89-558 du 11 août 1989 modifiant le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu les arrêtés du 10 juin 1982 et 2 novembre 2004 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information,

Vu l'arrêté n° 2020-3733 du 15 mai 2020 portant organisation d'un examen professionnel d'agent de traitement,

Vu l'arrêté numéro 2020-3733 fixant la liste nominatif des membres du jury,

Vu l'arrêté numéro 2020- 6110 portant sur la liste des candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de la délibération du jury du 23 Juillet 2020 arrêtant la liste des candidats reçu a l'examen professionnel d'agent de traitement,

Sur proposition du Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats définitivement admis à l'examen professionnel des agents de traitement, établit par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

- BERNARDINI Anthony
- BIRON Didier
- CAFFAREL François
- CAPOBIANCO Sébastien
- CESARI Marc
- CLEMENTI Mickael
- FONTANAROSA Jean Baptiste
- GIOVANNANGELI Laurence
- MUNIZ Vanina
- PUGLIESI Jacques
- RETALI Laurent
- SAVONA Stéphane

Aiacciu, le

**PROCES VERBAL - EXAMEN AGENT DE TRAITEMENT
SESSION 2020**

Objet : Procès-verbal de la délibération des membres du jury visant à arrêter la liste des candidats définitivement admis à l'examen d'agent de traitement organisé par la Collectivité de Corse.

Date : 23 juillet 2020,

Lieu : Collectivité de Corse, salle 1, bâtiment de la Maison des Services Publics, 34 Cours Paoli, 20250 Corti, à 14h00.

Présents :

- Monsieur Gilles PAOLI
- Monsieur Michel MATTEI
- Monsieur Christian BIANCHINI
- Monsieur Dominique BERTI
- Madame Alexandra BONALDI
- Madame Saveria TEDDE

L'épreuve orale est notée de 0 à 20. Seuls, les candidats ayant obtenu une note minimale de 10 sur 20, peuvent obtenir la qualification.

La liste des candidats déclarés admis à l'examen est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La délibération du jury de l'examen d'agent de traitement s'est levée à 13h00.

Palazzu di a Cullettività di Corsica Hôtel de la Collectivité de Corse
4, corsu Napoleone 4, cours Napoléon
BP 414 – 20183 Aiacciu cedex BP 414 – 20183 Aiacciu cedex
Tél. : 04 95 20 25 25 – Indirizzu elettronicu / Courriel : contact@isula.corsica

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20200730-2020-10558-AU
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

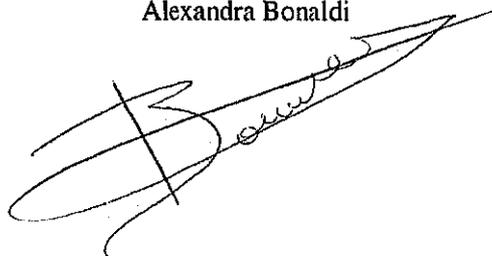
Liste des candidats définitivement admis à l'examen professionnel d'agent de traitement est fixée par ordre alphabétique ainsi qu'il suit :

Bernardini	Anthony
Biron	Didier
Caffarel	François
Capobianco	Sébastien
Cesari	Marc
Clementi	Mickael
Fontanarosa	Jean Baptiste
Giovannangeli	Laurence
Muniz	Vanina
Pugliesi	Jacques
Retali	Laurent
Savona	Stéphane

Fait à Corti, le 23 juillet 2020,

La présidente du jury

Alexandra Bonaldi



Palazzu di a Cullettività di Corsica Hôtel de la Collectivité de Corse
4, corsu Napuleone 4, cours Napoléon
BP 414 – 20183 Aiacciu cedex BP 414 – 20183 Aiacciu cedex
Tél. : 04 95 20 25 25 – Indirizzu elettronicu / Courriel : contact@isula.corsica

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20200730-2020-10558-AU
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Ajaccio, le 30 JUIL. 2020

LE PRÉSIDENT,

P/ le Président du Conseil Exécutif
de Corse et par Délégation

Le Directeur Général des Services
Jean-Louis SANTONI

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20200730-2020-10558-AU
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1